

## 2 - Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Suite à la démission de M. Eric ALAUZET de son mandat de Conseiller Municipal de Besançon à compter du 6 décembre 2012, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de M. Jean-Noël FLEURY, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 10 janvier 2013.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de M. Jean-Noël FLEURY.

**«M. LE MAIRE :** Donc Jean-Noël tu es installé et après tu vas peut-être être désigné pour aller à l'Agglomération. Je te passe la parole.

**M. Jean-Noël FLEURY :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, quelques mots pour vous dire que je suis content d'être ici avec vous. Vous savez tous que je suis un amoureux de Planoise, une ville dans la ville dans laquelle beaucoup a été fait, dans laquelle beaucoup reste à faire. J'ai l'énergie nécessaire mais je compte sur vous tous pour m'aider à mener à bien la ou les missions qui me seront confiées jusqu'à la fin de cette mandature, réussir avec vous à m'impliquer davantage c'est-à-dire entrer dans l'action, passer de la critique à la pratique, veiller à l'application et au suivi des solutions retenues, on a tous du talent à partager, on a tous à préparer l'avenir. Je remercie M. le Maire et le Conseil Municipal de me permettre de participer à la gestion de la cité. J'ai aussi une pensée vers ceux qui ont accompagné hier et aujourd'hui ma passion pour l'action locale et je pense particulièrement à Claude SALOMON, Claude GIRARD, Robert SCHWINT et bien sûr Jean-Louis FOUSSERET. Merci à tous.

**M. LE MAIRE :** Merci Jean-Noël pour ces propos et on est persuadé que tu travailleras sur Planoise, mais aussi bien sûr sur l'ensemble de la Ville. Merci Jean-Noël et bon travail».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce changement et de l'installation de M. FLEURY.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.*